CONDITIONS GENERALES DE VENTE ROC AMADEUS

Site internet : www.roc-amadeus.fr

Dernière mise à jour : 28 mai 2026

Article 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de vente (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par la société ROC AMADEUS, société par action simplifiée immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés d'ANNECY sous le numéro 993 210 426, dont le siège social est situé 8 allée du Tenailler, Annecy-le-Vieux à ANNECY – 74940 (ci-après le « **Roc Amadeus** »), notamment via le site web de e-commerce www.roc-amadeus.fr (ci-après le « **Site** »).

Les CGV s'appliquent à tout consommateur tel que défini à l'article liminaire du Code de la consommation, c'est-à-dire « *toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole* » (ci-après le « **Client** ») qui achète des produits proposés à la vente par Roc Amadeus (ci-après le(s) « **Produit(s)** »), notamment sur le Site.

Le Client doit être une personne physique majeure et disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager.

Lors de l'achat des Produits, le Client reconnaît avoir pris connaissance des stipulations des CGV et déclarer les accepter sans réserve en cochant la case « *Je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions générales de vente* » réservée à cet effet.

Article 2 – PRODUITS – INFORMATIONS

1. **Produits.** Les Produits sont des Equipements de Protection Individuelle (ou « EPI ») de classe III, tel que définis par le Règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle, destinés à la pratique de l'escalade et exclusivement à l'usage personnel du Client.

 Lorsqu'il achète des Produits, le Client déclare expressément :
 - Être majeur et jouissant de sa pleine capacité juridique ;
 - Être un pratiquant confirmé et autonome dans la pratique de l'escalade en tête, en falaise, conscient des risques inhérents aux activités menant à l'usage des Produits ;
 - Détenir les connaissances techniques et l'expertise nécessaire pour manipuler, installer et entretenir les Produits acquis conformément aux notices d'utilisation fournies avant tout achat.

 Avant chaque utilisation des Produits, le Client contrôle l'état de son matériel et fait procéder, au minimum une fois tous les 12 mois et à chaque survenance d'un évènement susceptible d'altérer la fiabilité du matériel, à des vérifications de contrôle approfondies des Produits par une personne compétente.

2. **Informations**. Conformément aux article L.111-1 et suivants du Code de la consommation, les caractéristiques essentielles des Produits sont communiquées au Client avant toute conclusion du contrat de vente. Les Produits sont en ce sens décrits textuellement et présentés visuellement aussi précisément que possible sur le Site. Cependant, les Produits peuvent présenter de légères variations de couleurs ou de marquage, sans que ces différences ne soient constitutives d'une erreur ou d'une modification des caractéristiques essentielles des Produits, ni de leur conformité à la commande du Client.

 Toutes les informations relatives au Produit sont contenues dans la description de ce dernier, ainsi que la liasse documentaire attenante, composée de :
 - La notice d'utilisation ;
 - La déclaration de conformité ;
 - La procédure de vérification des EPI ;
 - Un modèle de fiche de suivi de vérification des EPI ;
 - Un document regroupant des conseils pour l'entretien des EPI.

 L'ensemble de ces documents est disponible en format PDF, en langue française et en langue anglaise, téléchargeables depuis la page web du Produit par le Client en amont de toute transaction.

Article 3 – COMMANDE DES PRODUITS

1. **Formation.** Le contrat de vente est formé et est réputé définitif entre le Client et Roc Amadeus dès lors que le Client a procédé au règlement intégral du prix du Produit dans les conditions visées à l'Article 4 ci-dessous (ci-après la « **Commande** »). A défaut de règlement de l'intégralité du prix, la Commande n'est pas passée.

 Le processus de commande de Produits sur le Site est le suivant :
 - Le Client remplit son panier de Produits
 - Le Client doit ensuite se connecter à son compte Client ou créer un compte client
 - Le Client choisit le mode de livraison parmi ceux proposés sur le Site
 - Le Client choisit le mode de paiement parmi ceux proposés sur le Site
 - Au moment du paiement, Le Client doit cocher la case "Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente"
 - Une fois le paiement confirmé, la Commande sera considérée comme définitive
 - Le Client reçoit un courriel de validation de la Commande confirmant que la commande est acceptée
 - Dès que la Commande est prête à être expédiée, le Client reçoit un courriel d'expédition des Produits

2. **Stock**. Roc Amadeus peut rencontrer des difficultés temporaires d'approvisionnement et par conséquent faire face à une indisponibilité sur certains Produits. Roc Amadeus retirera de la vente le Produit dès qu'il sera informé d'une indisponibilité, toutefois il peut arriver qu'il n'ait connaissance de la situation du stock qu'après la passation d'une commande de Produits. Roc Amadeus ne pourra aucunement être tenu responsable en cas de défaut de stock total ou partiel du produit commandé, il ne garantit pas la disponibilité des Produits présentés sur le Site. En cas d'indisponibilité totale ou partielle d'un Produit après passation de la Commande,

le Client sera informé dans les meilleurs délais. En application des articles L. 216-6 et L. 216-7 du Code de la consommation, dans un tel cas, le Client sera alors remboursé du prix du Produit commandé dans les 14 jours suivant l'information d'annulation totale ou partielle de la Commande.

3. **Annulation ou modification.** Une fois la Commande passée dans les conditions visées au présent Article 3, aucune modification ou annulation de la Commande ne pourra intervenir, sauf accord de Roc Amadeus, ou exercice du droit de rétractation tel que prévu dans les termes de l'Article 6 ci-dessous.

Article 4 – PRIX – CONDITIONS DE PAIEMENT

1. **Dispositions générales**. Les prix des Produits sont indiqués en Euros (€) sur le Site. Pour les ventes réalisées dans l'Union européenne, les prix s'entendent toutes taxes comprises (TTC), incluant la TVA au taux en vigueur au jour de la Commande. Les frais de livraison, ne sont pas inclus dans le prix de vente et sont facturés en supplément, selon le barème indiqué avant la validation définitive de la Commande.

2. **Régime fiscal selon la zone de livraison** En raison de la spécificité des Produits et de leur destination, les modalités de facturation varient comme suit :
 - France Métropolitaine : La facture est établie TTC au taux de TVA français.
 - Union Européenne (hors France) : La facture est établie TTC, en appliquant le taux de TVA en vigueur dans le pays de résidence du Client (système du guichet unique OSS).
 - France Outre-Mer (DOM-TOM) et Pays hors Union Européenne : La facture est établie Hors Taxes (HT).

3. **Droits de douane et taxes locales** Pour toutes les ventes effectuées hors Union Européenne et vers les départements et collectivités d'Outre-mer, le Client est informé qu'il est considéré comme l'importateur officiel des Produits. Le Client reconnaît expressément qu'il devra s'acquitter, à ses frais exclusifs, de l'ensemble des droits de douane, taxes locales, TVA à l'importation ou toute autre taxe d'État applicable dans le pays de destination. Ces frais ne relèvent pas du ressort de Roc Amadeus et ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou déduction. Il appartient au Client de se renseigner auprès des autorités compétentes de son territoire avant de valider sa Commande.

4. **Modalités de paiement** Le paiement des Produits s'effectue en totalité avant toute livraison par les moyens de paiement sécurisés proposés sur le Site (notamment par carte bancaire).

5. **Facturation.** Une facture détaillée est émise pour chaque Commande et mise à disposition du Client sous format numérique dans son espace personnel sur le Site. Le Client accepte expressément de recevoir ses factures par voie électronique.

Article 5 – LIVRAISON – RESERVE DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

1. **Livraison.** Les délais de livraison sont indiqués sur le récapitulatif de Commande disponible dans l'espace personnel du Client une fois celle-ci effectuée. Le Client est seul responsable de l'exactitude des informations de livraison fournies. En cas d'impossibilité de livraison due à une

erreur ou une omission matérielle d'information du Client, les frais d'une nouvelle expédition seront mis à sa charge.

2. **Réserve de propriété.** Les Produits restent la propriété de Roc Amadeus jusqu'au paiement intégral du prix convenu. En cas de défaut de paiement, Roc Amadeus est en droit de revendiquer les Produits impayés si ceux-ci ont été livrés, ou d'annuler la livraison si celle-ci est encore en cours. Si le Client est entré en possession des Produits et que Roc Amadeus en demande la restitution, il est tenu de s'y conformer à première demande.

3. **Transfert des risques.** Nonobstant la clause de réserve de propriété, le transfert des risques des Produits et de leur garde juridique s'opère lors du déchargement des Produits à l'adresse de livraison indiquée par le Client. À compter de ce moment, le Client assume la pleine responsabilité de la conservation et de l'intégrité des Produits.

4. **Dommages des Produits.** Le Client est alerté que des dommages importants subis par le conditionnement ou l'emballage des Produits peuvent altérer les propriétés de sécurité de ces derniers. En cas de doute sérieux sur l'intégrité des Produits livrés, le Client doit contacter immédiatement Roc Amadeus.

Article 6 – RETOURS – DROIT DE RETRACTATION

1. **Droit de rétractation.** Conformément à l'article L. 221-18 du Code la consommation le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la réception du Produit pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

 Le Client est expressément informé que, conformément à l'article L. 221-28, 5° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène. Les Produits étant des EPI de classe III, soit des dispositifs critiques de protection contre les chutes de hauteur, tout Produit dont l'emballage scellé aura été ouvert, altéré ou retiré ne pourra faire l'objet d'un droit de rétractation.

 Le formulaire de rétractation est annexé aux présentes CGV.

2. **Procédure de retour.** La politique de retour de Roc Amadeus pourrait être consultée sur le Site.

 Tout Produit faisant l'objet d'un retour doit être retourné doit être neuf, dans son emballage d'origine intact, accompagné de tous les accessoires et documents.

 A réception du Produit, Roc Amadeus procède à une inspection rigoureuse de son état et de son emballage.
 - Si le Produit est conforme et présente un scellé intact, Roc Amadeus rembourse la totalité des sommes versées dans un délai de 14 jours ;
 - Si le Produit est non-conforme (scellé brisé, traces d'utilisation, emballage dégradé, dégradation d'ordre esthétique comme des rayures ou traces de chocs), aucun

remboursement ne sera effectué. Le Produit sera tenu à la disposition du Client pendant 30 jours, ou réexpédié à ses frais.

Article 7 – CONFORMITE DES PRODUITS

1. **Conformité.** Les Produits proposés à la vente, et notamment les EPI de classe III contre les chutes de hauteur, sont garantis conformes aux réglementations administratives en vigueur en France métropolitaine ainsi qu'à la législation d'harmonisation de l'Union Européenne applicable (Règlement (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle).

2. **Exclusions.** Roc Amadeus ne garantit en aucun cas la conformité des Produits aux normes, réglementations ou exigences administratives locales en vigueur dans les pays tiers hors Union Européenne, ou dans les territoires d'outre-mer disposant de spécificités réglementaires propres. Il appartient au Client, sous sa seule responsabilité, de vérifier préalablement à toute commande que les Produits sont strictement adaptés à ses besoins, à l'usage envisagé, ainsi qu'aux conditions d'exploitation et aux obligations légales du lieu de destination. Le Client reconnaît avoir choisi le Produit sous sa propre responsabilité, au regard de ses besoins techniques et de sa compétence, après avoir pris connaissance des caractéristiques détaillées sur le Site.

Article 8 – GARANTIES

1. **Garanties.** Sans préjudice de ces stipulations, le Client bénéficie de deux garanties légales suivantes :

- **<u>Garantie des vices cachés (articles 1641 et 1648 du Code civil, durée de deux ans à compter de la découverte du vice) :</u>**

Article 1641 du Code civil : *« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »*

Article 1648, C. civ. : *« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents. »*

Cette garantie permet d'obtenir une réduction du prix proportionnelle au vice si le Client choisi de conserver le Produit, ou à un remboursement intégral si le Produit est restitué.

- **<u>Garantie légale de conformité (articles L. 217-3 et suivants du Code de la consommation, durée de trois ans à compter de la conclusion de la vente) :</u>**

Article L. 217-4 du Code de la consommation : « *Le bien est conforme au contrat s'il répond notamment, le cas échéant, aux critères suivants :*
1° Il correspond à la description, au type, à la quantité et à la qualité, notamment en ce qui concerne la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité, ou toute autre caractéristique prévues au contrat ;
2° Il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, porté à la connaissance du vendeur au plus tard au moment de la conclusion du contrat et que ce dernier a accepté ;

3° Il est délivré avec tous les accessoires et les instructions d'installation, devant être fournis conformément au contrat ;
4° Il est mis à jour conformément au contrat. »

Article L. 217-5 du Article L. 217-4 du Code de la consommation : « *I.- En plus des critères de conformité au contrat, le bien est conforme s'il répond aux critères suivants :*
1° Il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien de même type, compte tenu, s'il y a lieu, de toute disposition du droit de l'Union européenne et du droit national ainsi que de toutes les normes techniques ou, en l'absence de telles normes techniques, des codes de conduite spécifiques applicables au secteur concerné ;
2° Le cas échéant, il possède les qualités que le vendeur a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle, avant la conclusion du contrat ;
3° Le cas échéant, les éléments numériques qu'il comporte sont fournis selon la version la plus récente qui est disponible au moment de la conclusion du contrat, sauf si les parties en conviennent autrement ;
4° Le cas échéant, il est délivré avec tous les accessoires, y compris l'emballage, et les instructions d'installation que le consommateur peut légitimement attendre ;
5° Le cas échéant, il est fourni avec les mises à jour que le consommateur peut légitimement attendre, conformément aux dispositions de l'article L. 217-19 ;
6° Il correspond à la quantité, à la qualité et aux autres caractéristiques, y compris en termes de durabilité, de fonctionnalité, de compatibilité et de sécurité, que le consommateur peut légitimement attendre pour des biens de même type, eu égard à la nature du bien ainsi qu'aux déclarations publiques faites par le vendeur, par toute personne en amont dans la chaîne de transactions, ou par une personne agissant pour leur compte, y compris dans la publicité ou sur l'étiquetage.
(…) III.-Le consommateur ne peut contester la conformité en invoquant un défaut concernant une ou plusieurs caractéristiques particulières du bien, dont il a été spécifiquement informé qu'elles s'écartaient des critères de conformité énoncés au présent article, écart auquel il a expressément et séparément consenti lors de la conclusion du contrat. »

Roc Amadeus est légalement tenu de livrer au Client un Produit conforme à la Commande, à la description présente sur le Site et aux critères énoncés dans les articles reproduits ci-dessus au présent Article 7. Il est également tenu responsable des défauts de conformité résultant d'une installation incorrecte du Produit par le Client, si cette manipulation erronée est due à des lacunes ou des erreurs dans les instructions fournies par Roc Amadeus.

La garantie légale de conformité s'applique aux défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de trois ans à compter de la réception du Produit par le Client. Le point de départ de la prescription de cette action est le jour de la connaissance du défaut de conformité par ce dernier. Les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien sont présumés exister au moment de la délivrance, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou du défaut invoqué.

2. **Activation des garanties.** Lorsqu'elle est activée, la garantie légale de conformité permet au Client de choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit concerné. La solution retenue doit intervenir dans un délai de 30 jours, sans frais pour le Client bénéficiaire de la garantie. Lorsque le Produit est réparé, le Client bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Roc Amadeus se réserve le droit de ne pas suivre l'option choisie par le Client (réparation ou remplacement) si celle-ci s'avère matériellement impossible ou génère des coûts manifestement excessifs. Cette appréciation se base notamment sur la valeur marchande du Produit sans défaut, l'ampleur de la non-conformité et la possibilité de mettre en œuvre l'autre solution sans que cela ne cause de désagrément important au Client.

Roc Amadeus peut également décliner toute mise en conformité si elle présente un caractère impossible ou disproportionné. Dans l'hypothèse où Roc Amadeus refuserait l'option choisie par le Client ou toute remise en état, cette décision sera formellement motivée par écrit ou sur un support durable. À défaut de respect de ces conditions, le Client pourra, après mise en demeure restée infructueuse, exiger l'exécution forcée de la solution initialement demandée (selon les articles 1221 et suivants du Code civil).

Le Client est en droit d'exiger soit une baisse du prix d'achat (en conservant l'article), soit le remboursement total du Produit contre sa restitution (résolution de la Commande), dans les situations suivantes :

- Roc Amadeus refuse de procéder à la réparation ou au remplacement du Produit ;
- La remise en conformité excède un délai de 30 jours ;
- La solution proposée entraîne un désagrément majeur pour le Client (notamment s'il doit supporter les frais d'enlèvement, de retour ou de réinstallation du matériel) ;
- Le défaut persiste malgré une première tentative de mise en conformité par Roc Amadeus.

De plus, si la gravité du défaut de conformité le justifie, le Client peut obtenir immédiatement une réduction de prix ou la résolution de la vente, sans être tenu de solliciter préalablement une réparation ou un remplacement. La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est considéré comme mineur. Enfin, toute durée d'immobilisation du Produit nécessaire à sa remise en état suspend le délai de garantie restant jusqu'à la mise à disposition effective du bien réparé ou remplacé.

3. **Exclusions de garantie**. Roc Amadeus ne saurait être tenu responsable d'une impossibilité dans l'exécution de ses obligations dès lors que cette inexécution découle de raisons extérieures à sa volonté (absence du Client, impossibilité matérielle d'accès…).

Les dommages infligés au Produit par une cause extérieure, dus à un mauvais entretien ou à une utilisation non-conforme n'entrent pas dans les garanties susvisées. Le Client reconnaît avoir choisi le Produit sous sa propre responsabilité, au regard de ses besoins techniques et de sa compétence. Il reconnaît expressément avoir pris connaissance de l'intégralité des documents accompagnant le Produit avant tout usage, et notamment de la notice d'utilisation et des présentes CGV. Roc Amadeus ne saurait être tenu responsable d'un usage inapproprié des Produits, d'une mise en place ou d'une utilisation non-conforme à leur destination.

Les garanties susvisées ne sont pas applicables si Roc Amadeus démontre un ou plusieurs des cas suivants :

- Absence d'entretien ou mauvais entretien des Produits ;
- Non-respect du ou des notices d'installation, d'entretien et d'utilisation ;
- Non-respect de l'obligation de vérification périodique approfondie devant être réalisé au minimum tous les 12 mois par une personne qualifiée ;
- Maintien en service d'un Produit ayant subi un choc important ou une sollicitation anormale (notamment chute d'objet sur le Produit, chute brutale du Produit, exposition à des températures extrêmes, *liste non exhaustive*) même si aucun dommage n'est visible à l'œil nu ;

- Utilisation non-conforme, mauvaise utilisation, mauvaise manipulation des Produits, utilisation de produits de nettoyage ou d'entretien inadaptés tels que détergents, produits corrosifs, abrasifs, lubrifiants pouvant endommager les composants du Produit ;
- Présence de toute modification, altération, dommage, corrosion, ajout ou réparation du Produit effectuée par le Client, ou par un tiers à sa demande, ayant conduit à l'apparition ou l'aggravation d'un dommage ;
- Dommages engageant la responsabilité du Client ou d'un tiers, ou résultant d'une faute intentionnelle et dolosive, ou encore ayant une cause extérieure d'origine naturelle ou accidentelle ;
- Dommage résultant d'un cas de force majeure tel que défini dans l'article 1218 du Code civil.

Article 9 – LIMITE DE RESPONSABILITE DE ROC AMADEUS

La responsabilité de Roc Amadeus est expressément limitée aux seuls dommages directs et matériels. Cette limite ne s'applique pas aux dommages corporels ou aux dommages issus d'une faute lourde ou dolosive commise par Roc Amadeus.

Article 10 – INTERDICTIONS

1. **Interdiction d'usage professionnel des Produits.** Les Produits commercialisés par Roc Amadeus sont exclusivement destinés à un usage de loisir, de sport et de détente (pratique de l'escalade à titre privé).

 Toute utilisation des Produits dans un cadre professionnel, commercial, industriel ou artisanal est formellement interdite.

 Roc Amadeus décline toute responsabilité en cas d'utilisation des Produits comme EPI de travail (travaux en hauteur, élagage, secours professionnel, etc.). Il appartient au client professionnel de s'équiper auprès de circuits de distribution spécialisés répondant aux exigences spécifiques du Code du travail et des normes professionnelles en vigueur.

2. **Interdiction de cession des Produits.** Les Produits sont des « *équipements de protection individuelle destinés à protéger contre les chutes de hauteur* » visés à l'article R. 4313-82 6° du Code du travail et, en vertu de l'article R.4312-8, 6° du Code de travail, les Produits, en tant que biens d'occasion, ne peuvent être exposés, mis en vente, vendus, importés, loués, mis à disposition ou cédés à quelque titre que ce soit en vue de leur mise en service ou utilisation.

 Conformément aux dispositions du Code du travail précitées, toute exposition, mise en vente, vente, importation, location, mise à disposition ou cession à quelque titre que ce soit du Produit par le Client est formellement interdite.

 Toute exposition, mise en vente, vente, importation, location, mise à disposition ou cession du Produit par un Client à un tiers, à quelque titre que ce soit, présente des risques de blessures graves et/ou mortelles, pour lesquelles Roc Amadeus n'est tenu d'aucune responsabilité et d'aucune garantie.

Article 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Produits et la documentation associée aux Produits sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, à savoir notamment le droit d'auteur, le droit des dessins et modèles, le droit des brevets et/ou le droit des marques (ci-après les « Droits de Propriété Intellectuelle de Roc Amadeus »).

Les Droits de Propriété Intellectuelle de Roc Amadeus, sont la propriété exclusive de Roc Amadeus.

Roc Amadeus ne consent au Client aucun droit d'usage des Droits de Propriété Intellectuelle de Roc Amadeus, et toute utilisation de ces droits est constitutive d'une contrefaçon de droits et sanctionnée comme telle au regard du Code de la propriété intellectuelle, et ce, sauf autorisation préalable, écrite et expresse de Roc Amadeus.

Le Client reconnait donc que, en l'absence d'autorisation préalable, expresse et écrite de Roc Amadeus, toute copie totale ou partielle et toute exploitation des Produits et/ou de la documentation associée aux Produits, même modifiés, sera susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires menées à son encontre.

De façon générale, le Client s'engage à ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux Produits, ni à en faire un usage impropre qui discréditerait ou dévaloriserait directement ou indirectement Roc Amadeus et/ou son image.

Article 12 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de l'une de ses obligations contractuelles si celle-ci résulte d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie constatant l'événement doit en informer l'autre partie dans les meilleurs délais par tout moyen écrit. L'exécution des obligations est alors suspendue pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre. Les Parties s'efforceront, dans la mesure du possible, d'en limiter les conséquences.

Si l'empêchement lié à la force majeure se prolonge au-delà d'une durée de 30 jours à compter de sa survenance, la Commande pourra être résolue de plein droit à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, sans mise en demeure préalable. Roc Amadeus procédera alors au remboursement des sommes versées par le Client, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Article 13 – ENVIRONNEMENT

1. **Identifiant Unique (IDU).** Conformément aux dispositions de l'article L. 541-10-13 du Code de l'environnement et dans le cadre de la loi relative à l'économie circulaire et à la lutte contre

le gaspillage (loi AGEC), Roc Amadeus justifie de son adhésion aux éco-organismes agréés pour les filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) auxquelles ses produits sont assujettis.

Le numéro d'identifiant unique (IDU) délivré par l'ADEME est le suivant :

- **Filière Articles de Sport et de Loisirs (ASL) :** FR500703_13KJPN

Roc Amadeus s'engage à mettre également à disposition du Client l'ensemble des informations relatives aux qualités et caractéristiques environnementales des produits.

2. **Éco-contribution.** Le prix de vente des produits inclut, le cas échéant, le coût de la contribution environnementale (dite « Eco-contribution ») que Roc Amadeus reverse à l'éco-organisme.

3. **Reprise « 1 pour 1 ».** Roc Amadeus s'engage à reprendre gratuitement ou à faire reprendre gratuitement pour son compte les Produits usagés dont le Client se défait, contre l'achat de Produits de même type et dans la limite de la quantité des Produits vendus. La reprise peut s'effectuer soit au lieu de livraison, soit en déchèterie.

Article 14 – LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

1. **Loi applicable.** Les CGV seront régies et interprétées conformément aux lois et règlements français.

2. **Règlement amiable des litiges.** En cas de réclamation ou de contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la Commande, le Client est invité à contacter en priorité le service client de Roc Amadeus afin de rechercher une solution amiable :
 - Par courrier électronique : contact@roc-amadeus.fr
 - Par courrier postal : Roc Amadeus, 8 allée du Tenailler, immeuble le Rubis, 74940 ANNECY

3. **Médiation de la consommation.** Conformément aux articles L.612-1 et suivants et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation, si aucune solution amiable n'a pu être trouvée dans un délai de 60 jours suivant la réclamation écrite du Client, ce dernier a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.
 - Le médiateur désigné par Roc Amadeus est : AME CONSO
 - Site internet : https://www.mediationconso-ame.com/
 - Adresse : 197 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS

4. **Juridiction compétente.** En cas d'échec de la médiation ou si le Client ne souhaite pas procéder par la voie de la médiation, il conserve la possibilité de saisir la juridiction compétente. Aussi, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion de la Commande ou de la survenance du fait dommageable.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Le Client doit compléter et renvoyer le formulaire ci-après uniquement s'il souhaite se rétracter du contrat.

Le formulaire (ou document équivalent) doit être adressé par courriel à l'adresse contact@roc-amadeus.fr ou par courrier postal au Service Client, à l'adresse suivant : 8 allée du Tenailler, immeuble Le Rubis, 74640 Annecy, France.

FORMULAIRE :

À l'attention du Service Client de ROC AMADEUS – 8 allée du Tenailler, immeuble Le Rubis, 74640 Annecy, France.

Je/nous* vous notifie/notifions* par la présente ma/notre* rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Commandé le _____ / reçu le _____ :

Nom du (des) consommateur(s) : _____

Adresse du (des) consommateur(s) : _____

Signature du (des) consommateur(s) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

Les Produits sont à renvoyer à l'adresse ci-après : ROC AMADEUS – 8 allée du Tenailler, immeuble Le Rubis, 74640 Annecy, France.